





## CONSTRUIRE EN BOIS EST UN **ACTE ÉCOLOGIQUE** ET NE PORTE **PAS ATTEINTE À NOS FORÊTS**.

Mais attention toutefois à la provenance du bois utilisé. L'atout écologique est surtout garanti par la filière bois française dont la matière première est issue d'une forêt gérée durablement. Le bois n'est en effet considéré comme matériau renouvelable que s'il s'inscrit dans une exploitation durable et raisonnée des arbres.

## « L'AGRICULTEUR QUI FAIT LE CHOIX D'UNE CONSTRUCTION EN BOIS LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIOUE »

explique Jean-Michel Douche, forestier de l'Office national des forêts et fils d'éleveur. Car une forêt en croissance séquestre plus de CO2 qu'une forêt vieillissante, et il est nécessaire de couper les arbres tout au long de la vie d'une forêt pour permettre le renouvellement avec de jeunes semis. « Ce sont ainsi quatre à dix tonnes de carbone qui sont stockées dans le bois nécessaire à la mise en œuvre d'un bâtiment en bois », résume Jean-Michel Douche.

PLUS D'INFOS: **WWW.POLEBOIS.FFBATIMENT.FR**OU **WWW.CAPEB.FR** OU **WWW.BABOIS.ORG** 





